



DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 14 février 2023, 19 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : ANGELI Laurette, MACHECOURT Valérie, BAILLY-CAMPREDON Isabelle, CAUMON Simone, AGRANIER Mary José, JUTTEAU Françoise, GIBERGUES Lætitia, COMPAN Pierre, POVREAU Joël, PALLIER Ghislain, BURDIN Jean, CANARD Bruno, MOLIERES Jean-François, BORDARIER Bernard, VIGNE Alexandre, JEAN Lionel, FOUGAIROLLE Michel, AARAB Lméké.

Membres absents excusés : DURAND Martine, FAIDHERBE Lucas, VALGALIER Régis, RICO Cédric, LAFOUX Jean, CRUVEILLER Fabien, CUENOT Jean-Louis, ROUDIL Joel, CONDOMINES Robert, WELLER Marc, CLAVEL Christian, SEMENOFF Serge, BOURDIN Patrick, JAHANT Guy,

Membres absents : : MEERT Jacques, REILHAN Patrick, ZUCCONI Jean-Pierre.

Membres remplacés : Mme AGRANIER Mary José remplace Mr FAIDHERBE Lucas, Mr POVREAU Joël remplace Mr RICO Cédric, Mr MOLIERES Jean-François remplace Mr LAFOUX Jean.

Procuration : Mr VALGALIER Régis donne procuration à Mr VIGNE Alexandre – Mr CRUVEILLER Fabien donne procuration à Mme GIBERGUES Lætitia – Mr CUENOT Jean-Louis donne procuration à Mr FOUGAIROLLE Michel - Mr CONDOMINES Robert donne procuration à Mr JEAN Lionel.

Membres ayant participé au vote : 22

Date de convocation : 1^{er} février 2023

Date d'affichage : 1^{er} février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le mardi 14 février à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL – CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cazilhac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : Mr BURDIN Jean

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires

Le Président expose à l'assemblée délibérante l'article 3212-1 du code des collectivités territoriales relatif au débat sur les orientations générales du budget à

proposer à l'assemblée dans un délai maximum de deux mois précédant le vote de celui-ci.

La réunion de ce jour est une discussion sur la base d'informations, les plus complètes possibles à propos des enveloppes et des limites du futur Budget Primitif.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires a bien eu lieu.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 15/02/2023

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 17/02/2023 et de la publication le 17/02/2023

Le Président,

